

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10

Convocation transmise le 20 juin 2018.

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Présents : MM./Mmes BARC Nathalie, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LINET Michel, PALLUAULT Delphine, PARISOT Bertrand, THIERY Yves.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : MM./Mmes BOUGOUIN Isabelle, LACOMBE David, LIÉTARD Philippe, MENUET Céline, TEXIER Pauline.

Secrétaire de séance : BUTRÉ Sabrina.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ordre du jour :

- **Projet de construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles : présentation et validation de l'Avant-Projet Sommaire,**
- **Questions diverses.**

I. Projet de construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles : présentation et validation de l'Avant-Projet Sommaire

Monsieur Frédéric VIGNIER et la commission d'appel d'offres se sont réunis ce matin pour la présentation de l'Avant-Projet Sommaire, avec la présence de deux assistantes maternelles.

Les plans évoqués lors de cette réunion sont présentés au Conseil Municipal.

L'estimation du coût des travaux est de 182 706,00 euros TTC sans les options.

3 options sont proposées :

- Habillage pierre en façade/enseigne/pergolas 6 m ² :	5 000,00 € HT
- Préau de 45 m ² :	8 000,00 € HT
- Clôture grillagée/haie/portail 7 m/poteaux :	8 500,00 € HT
Soit un total de :	21 500,00 € HT

Le total des travaux avec options se chiffre donc à 173 800,00 € HT soit 208 560,00 € TTC donc au-dessus du prévisionnel.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas valider l'Avant-Projet Sommaire en l'état.

Il demande à l'architecte d'apporter les modifications suivantes :

- Supprimer l'appendice liée au bureau sous réserve de garder la même surface totale et sous réserve d'une économie sur la structure ;
- L'emplacement de la cuisine peut pénaliser la lumière naturelle, à voir si elle peut être déplacée sur un coté de la maison ;

- Etudier le remplacement de l'habillage pierres par un lattis bois (plus économique ?) ;
- Intégrer des éco-matériaux ou matériaux de finition sans COV ;
- Voir si une labellisation entre la RT 2012 et maison passive pourrait être envisagée (HQE : Haute Qualité Environnementale ?) ;
- Voir quel investissement supplémentaire représente la pose d'un chauffe-eau solaire.

II. Questions diverses

- **Balade patrimoniale** : M. et Mme PENHALEUX sont d'accord pour prêter leur grange pour le déjeuner. M. et Mme GALMOT se sont proposés pour préparer les moules/frites (voir avec le Foyer Rural s'ils sont d'accord pour prêter les friteuses).

- **Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles** : un accord oral a été donné par la Préfecture pour la subvention DETR demandée sur ce projet.

Une étude de sol devra être réalisée sur la parcelle concernée par le projet. Ainsi, le Conseil Municipal décide d'accorder le devis présenté par ALIOS INGÉNIERIE (560 route de Paris 79180 CHAURAY) d'un montant de 1 950,00 euros HT soit 2 340,00 euros TTC.

- **Rénovation de la salle des fêtes** : la subvention DSIL n'est pas acceptée ; il reste donc 220 000 euros à la charge de la Commune.
- **Tour cycliste Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine** : les signaleurs nommés pour la sécurité de ce tour sont Françoise et Francis Moynet, Roger Galmot et Jacky Monnet.
- **Ecoles** : un poste d'enseignant était à nouveau menacé. Après commission, le poste est maintenu (mais sous haute surveillance).
- **Voirie** : talus sur le chemin des Ouzines à réparer.
- **Location maisons passives** : le logement T3 est réservé. Une personne seule avec 3 enfants, sans emploi à compter de septembre, a postulé pour le logement T4 : un entretien aura lieu avec cette personne et une caution solidaire lui sera demandée.
- **Fourrière canine** : la Commune de SEPVRET bénéficie d'une fourrière canine en cas de divagation de chiens sur la voie publique. Les frais de ce service d'enlèvement étaient jusqu'à présent assurés par la Communauté de communes. Désormais, ils seront à la charge de chaque commune. Ainsi, le Conseil Municipal après en avoir débattu décide de valider la convention avec ANIMALOR (Mairé-L'Evescault 79) pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.
- **Demande de subvention de l'UDAF** : L'UDAF des DEUX-SEVRES présente à la Commune de SEPVRET une demande de subvention pour la gestion d'un lieu neutre de soutien aux familles « L'Espace Rencontre ». Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de ne pas accorder de subvention à l'UDAF des DEUX-SEVRES pour l'année 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

Fait et délibéré en séance du 26/06/2018.

Liste des conseillers présents :

BARC Nathalie

BRISSARD Armand

BUTRÉ Sabrina

CHESNES Dolorès

DUCOURTIEUX Jean-Claude

LINET Michel

PALLUAULT Delphine

PARISOT Bertrand

THIERY Yves

Le Maire :

CHARPENTIER Patrick